



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITEE

E/CONF.85/L.76 (Abstract)
22 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SIXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
New York, 25 août-3 septembre 1992
Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire*

NORMALISATION NATIONALE : PRINCIPES DE TOPONYMIE A L'USAGE
DES CORRECTEURS DE CARTES ET AUTRES CORRECTEURS

Principes de toponymie : Estonie

Document présenté par l'Estonie

* E/CONF.85/1/Rev.1.

Résumé

La langue officielle de la République d'Estonie est l'estonien, qui est parlé par environ 963 000 personnes, soit 61,5 % de la population. Les minorités territoriales historiques sont les Suédois et les Russes, ces derniers ne constituant qu'une petite partie de l'ensemble des russophones du pays (34,8 %), dont la plupart ont émigré en Estonie durant les années du régime soviétique.

L'estonien utilise l'alphabet latin. Des règles régissent l'orthographe et la prononciation des noms de lieux estoniens. Les caractéristiques des trois groupes de dialectes sont dans une certaine mesure reflétées dans les toponymes normalisés. Les origines linguistiques reconnaissables des noms de lieux sont l'allemand, le letton, le suédois et le russe.

Aucune loi unique ne régit l'emploi des toponymes. Certains articles de la loi de 1989 sur la langue concernent l'emploi des noms. La décision relative à la détermination des noms officiels relève des diverses autorités. On peut raisonnablement considérer qu'il incombera de déterminer les noms sur les cartes au Conseil national des terres, ainsi qu'à une institution spécialisée dans l'onomastique, l'Institut de langue et de littérature de l'Académie des sciences estonienne, qui dispose des plus grandes compilations toponymiques.

La liste abrégée des cartes et des nomenclatures topographiques disponibles est accompagnée d'un glossaire nécessaire pour comprendre les cartes en estonien et les abréviations qui y sont utilisées.
